

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 février 2021

PORTANT REPORT DU RENOUVELLEMENT GÉNÉRAL DES CONSEILS
DÉPARTEMENTAUX, DES CONSEILS RÉGIONAUX ET DES ASSEMBLÉES DE CORSE,
DE GUYANE ET DE MARTINIQUE - (N° 3827)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 76

présenté par

M. Rebeyrotte, rapporteur au nom de la commission des lois

TITRE

Après le mot :

« report »,

insérer les mots :

« , de mars à juin 2021, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement vise à préciser l'objet du projet de loi : prévoir le report des élections régionales et départementales de mars à juin 2021.